

Projet associatif

Association Maison Commune

2023

Avant de devenir une association, la « Maison Commune de la Marjorie » fut d'abord un lieu. Un bâtiment municipal édifié en 1979 pour répondre à la demande des habitants d'un jeune quartier souhaitant bénéficier d'un espace de rencontre et de vie collective.

Quatre ans après sa mise en service, la gestion de ce lieu de vie a été confiée à une association créée pour l'animer : l'association « Maison Commune de la Marjorie » en 1983.

D'abord « maison de quartier » dédiée à **l'animation de la vie associative locale**, elle a principalement développé **des activités au bénéfice de la jeunesse** durant ses 10 premières années.

Les effets durables d'une crise économique plus fortement ressentie dans ce quartier populaire vont l'amener, à partir des années 90, **à se consacrer à « l'égalité des chances »** en multipliant les actions facilitant **l'accès aux droits sociaux** des habitants avant d'obtenir un agrément de « centre social » en 1995.

Dans un contexte économique toujours plus oppressant, limitant la mobilité sociale et contribuant au délitement du lien d'appartenance, l'association a dû adapter son fonctionnement au développement des « politiques de la Ville » par une plus grande professionnalisation et diversification de ses activités.

Cette stratégie **d'accompagnement de proximité** « généraliste », également déployée sur le quartier des Mouillères depuis 2015, a fortement contribué à limiter le sentiment d'exclusion des habitants et à préserver la cohésion entre ces deux quartiers et le reste de la ville.

Elle a néanmoins aussi contribué à limiter le rôle de ces habitants dans les activités de l'association, nuisant peu à peu à sa « lisibilité » et la conduisant à s'interroger sur son identité.

C'est ainsi qu'à l'aube de ses quarante ans, à la faveur d'un renouvellement de la municipalité et de sa gouvernance, l'association « Maison Commune » a entamé avec le soutien du D.L.A. (dispositif local d'accompagnement) la révision de son projet associatif.

Connaitre son histoire, réinterroger ses valeurs, assumer ses changements, corriger ses erreurs, sonder les besoins actuels des habitants, recueillir les observations des salariés et bénévoles.

Telles ont été les étapes nécessaires de ce processus qui a permis de reformuler les valeurs et la raison d'être de l'association « Maison Commune » en 2022, avant de mettre en forme ses engagements en faveur du développement social local et de concevoir les moyens de les atteindre. Autrement dit, de « **replanter son arbre** ».

SOMMAIRE

I – Les « Racines » de la Maison Commune

- A. La Marjorie, 50 ans d’histoire lédonienne
- B. Association Maison Commune, de la maison de quartier au centre social

II – Le « tronc » associatif de la Maison Commune

- A. Les Valeurs et « mots bleus »
- B. Les axes structurants, ou la « raison d’être » de la Maison Commune

III – Le « houppier » de l’association ; moyens, méthodes et actions

- A. Les « branches basses » d’appui
 - a. Le territoire
 - b. Les administrateurs
 - c. Les métiers
 - d. Les lieux
 - e. Les principaux partenaires financiers et les agréments
 - f. Les autres partenaires opérationnels
- B. Les « rameaux » accessibles aux habitants
 - a. Projet éducatif en faveur des enfants et de la jeunesse
 - b. Actions en faveur des familles et des personnes seules
 - c. Les « incontournables » de la Maison Commune

IV – Les « fruits » du projet associatif

- a. Donner du sens
- b. Fédérer

I - Les « racines » de la Maison Commune

A. La Marjorie, 50 ans d'histoire lédonienne.

Durant les années 1950, les élus locaux constatent que le développement économique rapide du nord de la Franche-Comté et du Lyonnais expose la ville de Lons-le-Saunier à un risque d'exode massif. Pour maintenir et attirer la population, il faut lui proposer du travail et des logements répondant aux exigences du confort moderne pour l'époque : eau courante, salles de bain, chauffage central...

Il faut donc développer une zone industrielle et des nouveaux logements, d'autant que le ministre de l'Industrie a mis définitivement fin en 1960 à la perspective d'exploitation du très riche bassin houiller découvert dans le sous-sol lédonien en 1957.

Or, en 1945, la ville comptait 35 logements « sociaux », dont 25 étaient réservés aux sous-officiers du 60 régiment d'infanterie. En avril 1949, l'office municipal d'habitation à bon marché (HBM), sous l'impulsion du maire Paul Seguin, lance un premier projet de construction de logements sociaux d'envergure à Lons-le-Saunier. D'abord rue François-Bussenet (64 logements), puis à avenue du Stade-Municipal (130 logements) puis aux Mouillères pour un programme global de 464 logements.

La surface aménageable aux Mouillères étant insuffisante pour poursuivre le développement de la ville, le 27 décembre 1962 la municipalité dirigée par Paul Seguin décide de constituer une réserve foncière d'une trentaine d'hectares au nord-est de la cité, sur la zone dite « En Rougin » pour la réalisation d'un quartier entièrement neuf. En mars 1965, René Feit, nouvellement élu maire de Lons-le-Saunier décide d'accélérer le processus.

Le 13 décembre 1965, le projet est définitivement voté et en août, le nom « Marjorie » est adopté par les élus en référence à la fleur inspirée par Marcel Girod qui ornait les tracts de la campagne municipale de 1965 de René Feit ; une marguerite.

Le chantier débute au printemps 1967 pour la création de deux zones principales ; la première zone composée exclusivement de logements collectifs, plutôt sociaux, est située à l'est de l'axe central de l'avenue d'Offenbourg. La seconde zone, à l'ouest, s'étend vers le Solvan et se compose de logements collectifs, principalement privés, et d'une zone pavillonnaire.

L'objectif est de réaliser environ 1 600 logements, dont 250 pavillons individuels. Dès le départ, il est prévu la construction de 3 groupes scolaires, un collège d'enseignement secondaire de 900 places, un collège d'enseignement technique de 600 places ainsi qu'un centre commercial.

Parallèlement, la zone industrielle voisine se développe à partir de 1964 avec une première entreprise : La « chaudronnerie Franc-Comtoise » en avril/juin 1964 qui passera de 25 à 125 salariés en 4 ans. Les Transports Lacroix et la société Monneret s'installeront peu de temps après, suivies par Cinéconfort. Fin 1969, la moitié de la surface de la nouvelle zone industrielle est déjà occupée et elle a déjà permis de créer 195 emplois.

L'arrivée des premiers habitants remonte à mai 1969 mais l'achèvement du quartier sera constaté par une délibération du 26 janvier 1978, douze ans après la livraison des premiers logements.

Ces nouveaux habitants sont principalement issus de la région lédonienne, essentiellement des jeunes couples avec des enfants en bas âge attirés par le confort de ces immeubles modernes et la proximité d'une zone industrielle en développement.

Dès l'hiver 1969, leur enthousiasme s'atténue. Les travaux ne sont pas terminés et les 127 premières familles vont devoir faire face à des conditions de vie plus difficiles que prévues. L'isolation acoustique a été négligée et la voirie n'est pas terminée : pas de trottoirs ni de routes. Dès qu'il pleut, le quartier se transforme en champ de boue et de béton.

Dès 1972, les habitants du quartier se plaignent de la mauvaise qualité du bâti qui s'est dégradé rapidement et du manque d'aménagement des espaces non construits. Ils déplorent

le manque d'animation, l'absence de bar et de lieux de vie collective qui favorise le désœuvrement des jeunes. Le premier choc pétrolier se profile.

En 1975, le quartier compte 3 274 habitants et 0 % de chômeurs. La population s'est diversifiée. Des familles venant du Portugal, du Maghreb et de la Turquie, dont une partie sont arrivées pour la réalisation des travaux de construction du quartier, s'y sont installées.

Entre 1975 et 1982 la population d'origine étrangère passe de 8 % à 12 %. Elle représente alors 6 % de la population totale de la ville contre 7 % à Dole et 16 % à Saint-Claude. Au total, 29 nationalités sont recensées. En 1982, les quartiers Marjorie et Mouillères compte 4 251 habitants, soit le quart des habitants de la ville, ce qui est encore le cas aujourd'hui. Le taux de chômage est passé de 0 % en 1972 à 4,5 % et le pourcentage des impayés locatifs est passé de 3 à 6,5 % en 10 ans.

En 1983, sous l'impulsion de M. Roger Pernot, adjoint en charge de l'urbanisme du maire Henri Auger, la ville confie une première mission d'aménagement urbain à l'ARIM (Association de Restauration Immobilière de Franche-Comté) pour envisager un premier projet de rénovation, 5 ans à peine après l'achèvement du quartier.

En 2010, c'est la municipalité conduite par Jacques Pélissard dans le cadre du plan national ANRU (Agence Nationale de Rénovation Urbaine) qui engage un second programme de rénovation et de modernisation du quartier de la Marjorie. Marqué par la réhabilitation thermique des immeubles à grande échelle, le projet doit améliorer le confort intérieur de vie, mais aussi le cadre de vie des habitants. Le projet est marqué la démolition partielle de la « Manivelle » pour aménager la création d'une voie piétonne reliant le centre commercial et la nouvelle esplanade centrale aménagée devant la Maison Commune. L'esplanade est dotée d'un « city stade » inauguré en juin 2012 et de son côté, la Maison Commune bénéficie d'une totale transformation des parties anciennes et d'un agrandissement en 2015.

B. Maison Commune, de la maison de quartier au Centre Social

En 1971, sous l'impulsion d'un prêtre-ouvrier l'abbé Robert Chauvin, les habitants qui commencent à se plaindre de leurs conditions d'hébergement demandent à être représentés au Conseil d'Administration de l'OPHLM. L'initiative aboutit à la création de l'Association des Locataires et Copropriétaires de la Marjorie (ALCM), le 4 décembre 1971 dont le premier président est Lucien Paulin, alors âgé de 26 ans.

En 1973, les enfants du quartier s'approprient le terrain vague situé face au bâtiment dit de la Manivelle. A l'arrivée des bulldozers chargés de poursuivre le chantier de construction de cette zone, les habitants décident de s'opposer aux travaux pour conserver cet espace vert. Les mères de familles s'y installent pendant la journée et sont remplacées par leurs maris la nuit tombée. Un comité de soutien se crée en juillet 1973. La municipalité ne comprend pas ces revendications, de sorte qu'un climat de tension s'installe. Un "sit-in" organisé sur le terrain est même surveillé par les CRS.

Pour apaiser l'atmosphère, les habitants organisent la première fête de quartier à cet endroit, avec kermesse, matchs de foot et même des ateliers théâtre pédagogiques. Les habitants veulent une place de village, une vie de quartier, refusant que la Marjorie devienne une « cité dortoir ». Des négociations s'engagent alors avec la municipalité et la construction sur ce terrain est finalement abandonnée.

A la suite de cet épisode, l'ALCM organise chaque année des rencontres sportives et une fête annuelle au printemps. Elle aménage également une bibliothèque de plus de 650 ouvrages dans les caves du 7 avenue d'Offenbourg qui sera même inaugurée par le maire en avril 1974. L'association édite un journal d'information bimestriel pour les habitants de la Marjorie dénommé « LonsMarjorie ».

En 1975, la municipalité propose aux habitants d'édifier un bâtiment susceptible de regrouper leurs activités sur le site du terrain vague. Les travaux sont retardés jusqu'en 1978 et c'est M. Henri Auger, élu maire en mars 1977 **qui inaugure la Maison Commune le vendredi 9 novembre 1979.**

Dès l'achèvement de la construction, les habitants et la municipalité vont toutefois s'opposer sur la gestion de cette « Maison Commune ».

Les premiers veulent créer une association pour la gérer et se réunissent en assemblée dès le 5 novembre 1979 sur l'initiative de l'ALCL. De son côté, la municipalité souhaite conserver la maîtrise du bâtiment avec un simple « comité d'animation » sans pouvoir de gestion : « *Non à un conseil municipal de quartier, non c'est non !* » déclare M. H. Auger lors d'une réunion agitée du 7 décembre 1979.

La Maison Commune reste donc un équipement municipal au fonctionnement contraignant. Les associations qui l'utilisent doivent aller chercher la clé à la mairie et la rendre après, de sorte que les habitants s'en désintéressent peu à peu.

Percevant le risque d'une gestion trop rigide, la municipalité décide finalement de créer un poste d'animation en 1981, incitant l'animatrice Mme Annie Marchand, à remobiliser les habitants sur la gestion du lieu.

Deux années plus tard, quelques bénévoles décident de créer **l'association de la Maison Commune de la Marjorie pour animer ce lieu pour conserver le lien avec les habitants. Elle est déclarée en Préfecture le 1 février 1983 et sa première présidente sera Mme Marie-Anne Bracco.**

A la différence de son aînée qui s'était constituée pour défendre les locataires et les copropriétaires (ALCL), l'association Maison Commune de la Marjorie décide de proposer des activités très « larges » d'animation artistiques, récréatives, éducatives et sportives. Elle se donne immédiatement un premier objectif concret, constituer le club de foot de la Marjorie tant réclamé par les jeunes depuis plusieurs années. L'objectif sera atteint dès mai 1983 par la création de l'ASM (association sportive de la Marjorie).

Durant ses 10 premières années, l'association se consacre principalement à la jeunesse et à l'animation associative.

Il faut rappeler qu'à cette époque il existe pourtant une « Maison des Jeunes et de la Culture » (MJC « labellisée » depuis 1966 installée à proximité, sur le quartier voisin des Mouillères.

Elle reste toutefois peu fréquentée par la jeunesse de la Marjorie et la création de l'association « Maison Commune », alors composée de nombreux jeunes parents, va achever de « polariser » cette jeunesse résidant sur le quartier de la Marjorie.

Cet « état de fait » a longtemps contribué à entretenir l'idée d'une différence entre les deux quartiers Marjorie / Mouillères, idée qui perdure encore malgré la cessation d'activité de la MJC en 2014 qui a entraîné la reprise des locaux devenus « Espace Mouillères » par la MC et le changement de nom de celle-ci, **devenant simple « Maison Commune » et non plus seulement « Maison Commune de la Marjorie ».**

Dès 1984, l'association Maison Commune de la Marjorie s'engage en tout cas sur une offre bénévole de soutien scolaire. Elle installe un foyer-bar très apprécié des jeunes qui va renforcer l'attachement des jeunes habitants du quartier sur ce lieu. L'année suivante, l'association installe une salle de musique et de répétition pour y proposer des cours de piano et de guitare. En 1988, le local jeune propose diversifie les activités : bibliothèque, vidéothèque... et en 1990, les activités sportives s'étendent et ressemblent à l'offre de la « cousine » MJC : ski, escalade, canoë, VTT... et même l'ouverture d'une salle de musculation en 1992.

La situation va changer après partir des années 90, en grande partie pour répondre à la crise économique qui s'est installée durablement depuis le début des années 80 et qui est plus fortement ressentie dans ce quartier populaire.

Si l'animation du quartier reste une vocation pour la Maison Commune, l'aide et l'accompagnement d'une population vulnérable et très impactée par la crise devient peu à peu une priorité.

Ce contexte socio-économique défavorable qui va faire apparaître de nouveaux besoins plus « sociaux » sur le quartier, associé à l'évolution des financements de la « politique de la ville », vont modifier le « visage de l'association ».

L'agrément qui sera obtenu auprès de la CAF en qualité de « centre social » en 95 va confirmer cette évolution et conduire l'association à se concentrer sur des actions en faveur

des familles, de l'intégration et de l'accompagnement à l'insertion professionnelle ; ce mouvement s'accompagnant aussi d'une professionnalisation progressive de ces « services ».

Les activités proposées à la jeunesse vont également être profondément restructurées à compter de 1998, date à laquelle l'association obtient son agrément pour la reprise de l'accueil de loisirs qui sera suivi en 2000 par la localisation de la ludothèque municipale dans les locaux de l'association sensée « renforcer » le secteur jeune.

A partir de 2001, l'activité jeunesse va ainsi progressivement se scinder entre un secteur très structuré visant plutôt les écoliers dans les activités péri et extrascolaire et un secteur « ados » (12-18 ans) plus isolé, dont le fonctionnement sera progressivement plus axé autour d'actions de prévention et de soutien à la scolarité que sur de l'animation artistique et/ou sportive.

En ce qui concerne les familles, l'obtention de l'agrément « Centre Social » et l'appui de la CAF va permettre à la Maison Commune de développer fortement les actions de soutien à la parentalité (informations, conférences, groupes de parole, séjours de vacances en famille, point info famille...) qui donneront naissance au « pôle famille » à partir de 2001. A partir de 2010, l'association s'adresse aussi aux personnes âgées isolées et organise le premier séjour Seniors en vacances. En 2012, ce sont les Jardins Partagés qui s'implantent sur un terrain mis à disposition de l'OPH et permettent aux familles volontaires de cultiver leurs propres légumes.

Plus récemment, son arrivée au sein de l'Espace Mouillères lui permet en 2017, de créer le LAEP, un lieu d'accueil et de conseils consacré à la relation parents-enfants, ainsi que le café des seniors.

Dans le même esprit d'accompagnement des difficultés, l'association décide aussi de s'intéresser à l'insertion professionnelle ; non pas par des chantiers d'insertion, mais en s'impliquant sur le terrain de l'individualisation et de l'intermédiation avec les structures d'emploi ou de formation.

En 1991, l'association installe un premier service d'écrivain public ainsi qu'un service gratuit d'aide administrative et de reprographie, mais c'est encore à partir de 1997 que cette thématique va se développer ; notamment avec la création de la « mission intégration » en 1998 qui accompagne les populations étrangères dans leurs démarches administratives et de recherche d'emploi.

En 1998, elle propose ses premiers cours d'alphabétisation et deux ans plus tard, elle crée les ateliers d'informatique pour accompagner le développement du numérique.

En 2001, elle innove encore avec la pré-formation au code de la route destinée aux personnes en difficultés linguistiques qui échouent dans le système traditionnel. Cette action évolue vers la pré-formation à la conduite à partir de 2002 avant la création de l'auto-école associative de la Maison Commune, « Couleur Mobile » en 2011.

En 2007, l'insertion à visée professionnelle devient un pôle autonome et installe un réseau de parrainage pour les jeunes en grande difficulté. La même année, elle met en place des formations socio-linguistiques destinées aux primo-arrivants qui rencontrent un succès grandissant. En 2017, elle conçoit de nouvelles actions pour préserver l'accès aux droits sociaux des habitants les plus vulnérables en animant des ateliers informatiques spécialisés.

La réorientation des activités de l'association et la professionnalisation de son fonctionnement n'aura toutefois pas que des avantages.

Les nombreux habitants bénévoles qui animaient eux-mêmes certaines activités (ateliers culinaires, lectures partagées, apprentissage réciproque des langues, ateliers de bricolages, fêtes de quartier, organisation de concerts...) vont peu à peu s'éloigner, l'usage des locaux devenant notamment moins facile pour eux compte tenu de la multiplicité des activités de l'association.

La Maison Commune va en prendre conscience peu à peu.

Dès les années 2000, elle organisera des grandes manifestations ponctuelles pour animer le quartier et le faire connaître, notamment l'un des premiers « urbain trails » avec la course des « 2000 pattes de la Marjorie » ou le « festival du geste » pour valoriser les métiers manuels et

anciens. Malheureusement, ces actions ne parviendront pas à se maintenir dans le temps, faute de bénévoles pour les pérenniser.

A partir de 2008, l'association va tenter de proposer des activités « transversales » pour entretenir les contacts entre les habitants du quartier, tels que les « P'tits Dej du samedi » ou les soirées Féminités du monde permettant aux femmes de se retrouver pour des sorties ou des soirées culturelles.

A la même époque, elle met également en place le « collectif associatif de la Marjorie » dont l'objectif consiste à coordonner les actions des associations présentes sur le quartier et qui portera notamment quelques années plus tard, la fête du pain à partir de 2014 et la création du Four à Pain collectif de la Marjorie construit par des bénévoles issus des associations en 2018.

Ces efforts constants n'ont pas permis de reconstituer une équipe suffisamment étoffée de bénévoles permettant aux habitants de faire vivre le lieu en dehors des temps d'activités et de services de l'association.

L'arrivée d'une nouvelle municipalité en 2020, suivi du renouvellement de la direction et de la gouvernance et la proximité des échéances de renouvellement du contrat de projet social et de la convention d'objectifs et de moyens avec la ville ont ainsi fourni l'occasion d'entamer un processus de réflexion collective sur ces 40 années d'activités et d'évolutions et sur la raison d'être de la Maison Commune en 2022.

Épaulée par les associations B.G.E. et Trajectoire Formation dans le cadre du DLA, le collectif « Maison Commune » et les habitants qui ont répondu présents et ont pu ainsi durant plusieurs mois, s'interroger sur l'actualité des valeurs de l'association, la pertinence de ses actions et l'adaptation de ses méthodes.

II - Le « tronc » associatif de la Maison Commune

A. Les valeurs constitutives et les « mots bleus ».

Les « valeurs », selon le Larousse c'est « *Ce qui est posé comme « vrai, beau, bien », d'un point de vue personnel ou selon les critères d'une société et qui est donné comme un idéal à atteindre, comme quelque chose à défendre* ».

Dès son origine, la Maison Commune s'est préoccupée du « vivre ensemble ». C'est même précisément ce qui a justifié sa création. **Comment permettre aux habitants d'un quartier sans passé d'écrire sa propre histoire** par des rencontres, des animations, des échanges ? **Comment prendre du plaisir à partager l'espace collectif ?**

Dans un second temps, la « mécanique » du logement « social » ayant regroupé au sein de ce quartier des populations économiquement plus fragiles : jeunes débutant dans la vie, personnes isolées, familles monoparentales, familles d'origine étrangère sans maîtrise de la langue, la question du « vivre ensemble » est restée essentielle pour l'association, tout en prenant des accents moins légers.

La Maison Commune a dû s'intéresser aux moyens de faciliter l'entraide pour faire face aux difficultés, encourager les échanges et les enrichissements mutuels, surmonter les différences de culture, de croyances, les tentations du repli et continuer à partager l'espace public en poursuivant l'écriture de l'histoire commune.

Les valeurs fondamentales de la Maison Commune sont donc inscrites dans cette dualité constitutive.

Quel idéal à atteindre ? et quels moyens pour le défendre ? Cela se résume en trois mots « piliers » et cela n'a pas changé depuis 1983 : **Convivialité, Fraternité et Tolérance.**

Mais ces « valeurs », bien qu'elles demeurent des **repères immuables** pour guider l'action de l'association, **ne résument plus à elles seules les aspirations et les exigences de ceux qui veulent la perpétuer.**

Tout au long du processus de réflexion sur le projet associatif, il s'est ainsi glissé des nouveaux mots qui méritent d'être rassemblés et énoncés ici, pour que chacun puisse les retrouver à tout moment, les honorer et les cultiver.

Des mots « bleus » qui, comme disait le chanteur, sont « *les mots qui rendent les gens heureux* ».

Rencontrer, partager, échanger, mélanger, animer, informer, expérimenter, inclure, participer, émanciper, agir, créer, débattre, jouer, grandir, faire la fête, accueillir, apprendre, lire, aider, cuisiner, danser, inclure.

Loisir, culture, éducation, entraide, soutien, ouverture.

Humanité, convivialité, solidarité, bienveillance, égalité des chances, ouverture aux autres.

Proximité, respect, discrétion, confidentialité, confiance, professionnalisme, parité, mixité, laïcité,

Lien social, échanges, pouvoir d'agir, accueil inconditionnel, approche globale.

B. Les quatre axes structurants :

Les échanges relatifs à la « raison d'être » de l'association ont mis en évidence l'existence de deux objectifs premiers et fondamentaux. **La Maison Commune est un acteur social local qui s'adresse à l'ensemble de la population pour proposer des actions favorisant autant la convivialité entre les habitants que la solidarité à l'égard des plus vulnérables**, autrement dit ; comment cultiver le plaisir de vivre ensemble en renforçant l'égalité des chances ?

Pour y parvenir, elle s'est fixé quatre axes d'intervention autour desquels doivent s'orienter ses propositions :

1. Donner corps à « l'égalité des chances » en luttant contre l'isolement sous toutes ses formes (social, générationnel, communautaire).
2. Proposer un projet éducatif et culturel spécifique pour les enfants et les plus jeunes en dehors des temps scolaires dans les conditions décrites ci-après.
3. Encourager l'implication des habitants des quartiers Marjorie-Mouillères dans l'animation conviviale de l'espace public et l'exercice de la citoyenneté en facilitant l'expression, les initiatives et la coopération.
4. Renforcer les liens entre les habitants des quartiers Marjorie-Mouillères et les autres habitants de la Ville et lutter contre toutes les formes de cloisonnement.

III - Le « huppier » de l'association : moyens et actions.

A. Les « branches basses » d'appui.

1. Le territoire d'intervention :

La Maison Commune a été initialement conçue « par et pour » les habitants de la Marjorie. Depuis quelques années, elle déploie ses activités au profit des habitants du quartier voisin des Mouillères qui présente des similarités de peuplement. Même si elle a aussi toujours ouvert ses activités aux autres habitants de la ville et qu'elle est très attachée aux relations entre ces deux quartiers à forte identité et le reste de la ville, la majeure partie de ses actions ont vocation à répondre aux besoins particuliers des habitants de son territoire d'origine.

Or, l'analyse des besoins sociaux du territoire de la Ville de Lons le Saunier réalisé en 2021 confirme que ces deux quartiers concentrent des facteurs de fragilités socio-économiques pour une population qui augmente pourtant plus que sur les autres quartiers de la Ville : + 7,8% de 2013 à 2018 à la Marjorie, ce qui représente la plus forte augmentation, alors que dans le même temps **43 % des personnes vivent sous le seuil de pauvreté à la Marjorie** (30.6% aux Mouillères) pour un taux moyen de la ville est à 21%.

2. L'administration de l'association :

L'association Maison Commune est administrée par un comité de 20 personnes qui représentent toutes les composantes de l'association. Ce comité regroupe ainsi des habitants bénévoles, dont certains représentent plus spécifiquement les adhérents les plus jeunes, des associations, mais aussi des salariés. Ces collègues sont élus par les adhérents. Ils sont épaulés par des représentants des partenaires principaux de l'association et des personnes choisies par le comité pour leur implication dans les projets de l'association.

Ce comité est présidé par un collègue qui peut soit prendre la forme d'un « bureau » composé d'un président(e), vice-président(e) secrétaire, secrétaire adjoint(e), trésorier(e), soit d'un collège de 3 à 4 personnes qui co-président l'association et un trésorier(e). Les membres du comité sont élus pour 4 ans et le comité est renouvelable par moitié tous les deux ans. Toutes les fonctions du comité sont bénévoles.

3. Les ressources humaines :

Pour parvenir à ses objectifs l'association a besoin de compétences particulières susceptibles de répondre à la grande diversité de ses missions : Tous les personnels collaborent à la définition des moyens à mettre en œuvre, à l'organisation matérielle et sont responsables du suivi de l'activité qui leur est confiée.

- ✓ **Intervenants techniques :** (Éducatrices spécialisées, Licence Professionnelle Sciences Humaines et Sociales, CESF, BEPECASER, Master en langue française appliquée – Env. 6). Ils collaborent à la définition des moyens à mettre en œuvre, à l'organisation matérielle, à l'encadrement. Ils sont responsables du suivi de l'activité et interviennent dans les domaines des loisirs, de la culture, du sport et du développement personnel.
- ✓ **Animateurs :** (BAFD, BPJEPS LTP avec unité de direction – Env. 2) Animateurs enfants, adolescents, jeunes, conseillères en économie sociale et familiale, éducateur spécialisé...). Ils assurent une mission socio-éducative dans le cadre du projet associatif. Ils participent à la conception et à la mise en œuvre du projet éducatif et/ou social et le développe. Ils interviennent dans des domaines et pour des publics divers. Ils peuvent être responsables d'un secteur dont ils coordonnent les actions. Ils assurent un travail d'animation et de suivi individuel et travaillent avec les partenaires concernés par son domaine d'intervention.
- ✓ **Animateurs d'activités :** (BAFA, DEAES, BEP service à la personne + BAC pro services aux personnes et aux territoires, CQP Animateur de Loisirs Sportif, médiateur numérique, BTS Design Graphic – Env. 20). Ils collaborent à la mission socio-éducative dans le cadre de la mise en œuvre du projet social et participent

à la mise en œuvre du projet en ce qui concerne l'animation des loisirs, l'accompagnement scolaire.

- ✓ Apprentis : La Maison Commune participe à la formation des jeunes dans ses différents secteurs d'activité et reçoit régulièrement des apprentis (env. 2), notamment en BTS Gestion de la PME ou BTS en Economie Sociale et Familiale.
- ✓ Coordinateurs (Deux responsables de pôle outre coordonnateur CLAS de formation CESF + Master Education, DESJEPS, Master LLSH - SPLI). Sous le contrôle direct de la direction, ils assurent la coordination des actions menées par des professionnels et/ou bénévoles travaillant dans plusieurs sites d'intervention, conçoivent et développent les projets de l'association, évaluent les activités. Ils sont responsables d'une ou plusieurs équipes d'animation. Ils participent au développement de partenariats extérieurs ainsi qu'à la recherche de financement.
- ✓ Direction (CAFDES et Diplôme Etat Supérieur chef de projet, directeur de structure – Env. 2 : Direction + adjoint) Assume la responsabilité générale de la structure par délégation du Conseil d'Administration. Participe activement au projet de l'association : conçoit, propose, supervise la mise en œuvre, coordonne l'évaluation. Il est aussi responsable de l'administration générale, de la gestion de la structure et des ressources humaines ainsi que de la recherche de financement. Il assure une fonction de veille et de conseil aux élus. Il recherche et développe des partenariats extérieurs et travaille en réseau. Puis participe au développement local, à la promotion de la vie associative.
- ✓ Animateurs d'accueil et personnels assistants administratifs : (BAC G1-G2 – Env. 4) Accueillent le public sur place et au téléphone, orientent et informent, assurent le relais d'information entre le public et la structure. Gère les affichages, la documentation, les salles et le matériel, enregistrent les inscriptions, éventuellement leur règlement et tiennent le fichier « adhérents » à jour. Ils ont pour mission d'assister la direction dans l'exécution de ses tâches, notamment assurer le secrétariat et certaines activités de comptabilité, assurer les liaisons entre les services de la structure et coordonner, organiser et contrôler la transmission de l'information.
- ✓ Personnel de service (agent d'entretien – Env. 3) assure le maintien de l'hygiène et le rangement des locaux. Leur fonction est essentielle au regard des nombreuses activités proposées aux jeunes, dès 3 ans. Ils sont associés à toutes les activités collectives qui s'inscrivent dans le cadre du projet associatif.

4. Les lieux :

L'association Maison Commune déploie ses activités principalement sur deux sites principaux implantés chacun sur l'un des deux quartiers où elle intervient ; l'Espace Marjorie et l'Espace Mouillères. Ces bâtiments sont propriété de la Ville de Lons le Saunier qui les met à disposition de l'association en contrepartie des services d'intérêt collectif rendus par la Maison Commune.

5. Les principaux partenaires financiers et les agréments :

Les recettes de l'association se sont élevées en 2021 à 843087 € dont 643036 € de subventions publiques, 5433 € de cotisations et 194618 € de prestations réglées au titre des activités Séjours famille, séjours seniors, adhésions, aquagym, salle sport, ALSH..).

Durant ce même exercice, 6 634 heures de bénévolat ont été effectuées représentant une valorisation de 125 117 €.

Les principales charges sont les charges de personnel pour 678698 € et 122917 € de charges de fonctionnement et 33157 € d'impôts et taxes.

Le 1^{er} financeur public est l'Etat (202585€+57544€), puis la Ville de Lons le Saunier (215972€), la CAF (131940 €), ECLA (41816 €), la Région de BFC (11800€). Le Conseil Départemental a mis fin à la convention de financement des actions de préventions individuelles destinée au public jeune à effet 31.12.22 pour 60000 €.

La Maison Commune est affiliée à la Fédération des centres sociaux (FCSF) et à la Ligue de l'Enseignement.

Elle bénéficie d'un agrément CAF en qualité de « Centre Social », d'un agrément global triennal (2021-2023) Jeunesse et Sport nous permettant d'accueillir des enfants de 3 ans à la veille des 18 ans (un ALSH ou/et avec hébergement court ou long séjours). Elle est centre de formation.

Les principaux partenaires financiers :

La Caisse d'Allocations Familiales: Convention d'Objectifs et de Financement (COF) Prestation de Service (PS) Convention Animation Globale de Coordination (AGC) et Animation Collective Famille (ACF) Année 2023 signé le 25/11/2022 - COF PS « Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité » Bonus associés – Année 2022-2023 signé le 01/12/2022 - Convention LAEP - Convention ALSH – FAPT - Prestation de service Jeunes – REEAP.

La ville de LONS-LE-SAUNIER: Convention Pluriannuelle d'Objectifs - Subvention de Fonctionnement Globale du 01 janvier 2023 au 31 décembre 2025.

Le Département du Jura: CFFPPA, Club Sportif, Plan Départemental d'Insertion.

Espace Communautaire Lons Agglomération: Contrat de ville

Région Bourgogne-Franche-Comté.

L'Etat: ARS Santé Plurielle et Nutrition - Contrat de ville - DRAC : C'est Mon Patrimoine DREETS, FDVA, FIPDR, FONJEP, ANS-UFOLEP, MILDECA, SDJES : Jeunesse éducation populaire.

Autres: Caisse Primaire d'Assurance Maladie, CIRJ, CNDS, ANCV, Fonds Social Européen, GIE-IMPA, Promeneurs du Net.

Les principaux partenaires opérationnels : AIR, Alonsenfolk, APEI, APF, ARA, ARCHIPEL, Associations du quartier: Les Seniors Lédoniens, Les Jeunes de la Marjorie, L'Amicale des Iles, L'Association des Iles, La Mosquée ES Salaam, Club des Aînés de la Marjorie, Le Pain de l'Esplanade, la Confédération des Familles, Vélo qui Rit, Association Peuples Solidaires, Atelier de l'Exil, BGE - DLA, CAP EMPLOI, CIDFF, CIE 24 Carats, CISPD, Club de sport : ALL, CSL, RING Athlétique, Escrime, CRE, EHPAD de LONS-LE-SAUNIER, ELAN, EPART, Établissements scolaires : Ecoles ROLLET, PREVERT, ROUSSEAU, PAUL-EMILE VICTOR, Collège Saint-Exupéry, Lycée le Corbusier, Fédération des Centres Sociaux (FCSF), GEM, GROUPE DEMAIN, Info Jeunesse Jura, IREPS, Jura Nature Environnement Ligue contre le cancer, Ligue de l'Enseignement, Ludothèque, Maison Pour Tous, MAP, Médiathèque de LONS-LE-SAUNIER, Mission Locale, Musée, OASIS, Passerelle 39, OPPELIA, RA de LONS-LE-SAUNIER, Les Rendez-vous de l'Aventure, Scènes du Jura, Service des sports de la ville de LONS-LE-SAUNIER, Sida Solidarité, SOS Racisme, Vélo qui Rit...

B. Les « rameaux » accessibles aux habitants.

1. Un projet éducatif pour les enfants et la jeunesse.

Depuis sa création, l'association Maison Commune s'est préoccupée de l'éducation et des animations proposées aux plus jeunes habitants de deux quartiers dont la densité de la population est la plus importante de la ville. Si à l'origine la présence d'une Maison des Jeunes et de la Culture implantée sur le quartier des Mouillères a freiné une prise en charge globale de la jeunesse des deux quartiers en raison des orientations distinctes à chacune des

structures, l'association Maison Commune est désormais l'unique interlocuteur des plus jeunes.

Ses actions en faveur de la jeunesse sont d'autant plus fondamentales qu'il a été rappelé que Marjorie et Mouillères concentrent les difficultés socio-économiques les plus importantes de la ville et que ces difficultés se répercutent sur la jeunesse. De fait, 45% des familles de la Marjorie (et 54% aux Mouillères) sont monoparentales alors que 4 familles monoparentales sur 10 vivent sous le seuil de pauvreté et sur les 3250 mineurs qui vivent à Lons le Saunier, 700 cumulent des « facteurs de fragilité » (monoparentalité, seuil de pauvreté, inactivité des parents...) dont 570 vivent à la Marjorie et aux Mouillères...

La Maison Commune est donc attachée à proposer un projet éducatif pour les plus jeunes habitants, complémentaire aux apprentissages scolaires, leur permettant d'abord par des activités adaptées à leur « tranche d'âge », de s'épanouir dans la relation avec « l'autre » en privilégiant la transmission des méthodes, la valorisation des ressources individuelles et collectives et en favorisant l'expérimentation.

Pour l'élaboration de ce projet, elle estime toutefois devoir aussi prendre en compte les particularismes des deux quartiers et de leur incidence sur les plus jeunes, spécialement pour ce qui concerne les adolescents et jeunes majeurs en développant des actions favorisant ou soulignant particulièrement l'estime de soi, l'acceptation des différences, le respect de l'autre et la coopération, la valorisation des aptitudes individuelles, l'importance de l'éducation et de la formation, la connaissance des risques auxquels ils sont exposés, la responsabilisation et la prise d'initiative, l'ouverture au monde et la mobilité.

Depuis 1998, la Maison Commune bénéficie d'un agrément en qualité d'ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) qui en fait l'un des partenaires du service « Pôle Enfance – Enfance & Scolaire » du CCAS de la Ville de Lons le Saunier pour l'organisation des activités péri et extra scolaires (trois écoles sur les deux quartiers). Elle est aussi signataire du « Contrat Local d'Accompagnement Scolaire » (CLAS) qui s'appuie sur un réseau mixte de bénévoles et d'animateurs.

De fait, l'association structure actuellement son projet pour la jeunesse autour deux offres principales ; un ALSH dédié aux activités périscolaires et extrascolaires qui fonctionne sur inscription parentale à la journée et un espace « Ados » qui pratique un accueil inconditionnel pour les 15-25.

Les deux services travaillent en commun et coordonnent leurs activités avec le CLAS et l'équipe d'animation « Jeunesse » est soutenue par l'Etat au travers d'un poste « Adulte-Relais » chargé d'une mission cogérée avec la Mission Locale plus spécifiquement orientée sur la formation et l'orientation professionnelle.

Elle s'appuie également sur la ludothèque de la Ville de Lons le Saunier qui est installée au sein de l'Espace Mouillères et projette d'étoffer son offre éducative par l'ouverture d'une bibliothèque spécialisée pour la jeunesse en partenariat avec la Médiathèque de la communauté d'agglomération.

Présentation du projet éducatif

« Personne n'éduque personne, personne ne s'éduque seul, les humains s'éduquent ENSEMBLE par l'intermédiaire du monde ». Paulo FREIRE

Proposer des expériences collectives créatives

A l'heure où la société fait l'éloge du « chacun pour soi » et du plaisir individuel, le collectif représente souvent une contrainte par l'obligation de prendre en compte les différences de l'autre. Les enfants et les jeunes vivent le collectif au quotidien, notamment en milieu scolaire, où la vie de groupe prend souvent le pas sur l'attention individuelle et où les logiques de compétition se retrouvent davantage valorisées, nous souhaitons proposer des expériences de vie collective originales et porteuses de créativité.

Prendre du plaisir à vivre des temps collectifs

A travers des activités de loisirs, artistiques ou sportives, mais également à travers des temps d'échanges plus ou moins formalisés, nous souhaitons proposer des animations collectives à travers lesquelles les enfants et les jeunes pourront éprouver du plaisir à être ensemble. Nous avons la conviction que ce qui peut se vivre en groupe représente des éléments structurants pour la construction d'un individu qui ne peuvent pas être remplacés par ce que peut offrir les nouvelles technologies de l'information et de la communication et les réseaux dits « sociaux ». En cela, les notions de plaisir et de jeu nous paraissent essentielles dans le fait de privilégier la vie de groupe à l'isolement auquel peut conduire le « tout numérique » et les écrans.

Envisager le collectif comme un levier et non un frein

Prendre en compte les réalités, les limites et les intérêts de l'autre, subir le rythme particulier et l'inévitable inertie d'un groupe représentent autant d'éléments qui peuvent freiner les enfants et les jeunes à choisir une expérience collective.

Nous souhaitons que les enfants et les jeunes expérimentent des actions collectives positives et porteuses de sens. En cela, nous souhaitons privilégier les démarches et outils coopératifs et sommes attentifs à prendre le temps d'évaluer avec les enfants/les jeunes les animations proposées.

Être disponible pour accueillir et écouter

Les temps collectifs sont parfois l'occasion de voir s'exprimer les enfants et les adolescents sur leurs situations personnelles : leurs propres rapports aux autres, ce qu'ils vivent en famille. Parce que nous avons la conviction que l'expérience collective est un moyen de se construire individuellement, nous souhaitons nous rendre disponible pour entendre la parole de l'enfant/du jeune et pouvoir éventuellement l'accompagner à trouver un interlocuteur parfois plus à même de répondre à ces questionnements.

Il s'agit pour les salariés et bénévoles de Maison Commune d'adopter une posture d'accueil, de « non-jugement » et parfois passer le relais lorsqu'il est difficile de répondre à une question. Pour cela, il est nécessaire que les salariés et bénévoles soient formés au recueil et au traitement d'informations liées à la sécurité physique, morale d'un enfant/adolescent. Il est nécessaire également que les salariés et bénévoles puissent avoir des espaces de régulation et d'échanges entre eux sur l'ajustement des postures éducatives et la cohérences des positionnements.

Permettre l'épanouissement et l'émancipation personnelle

En tant qu'association d'éducation populaire, l'association « Maison Commune » a l'ambition de proposer des activités pédagogiques complémentaires à l'école et participant à l'épanouissement personnel des enfants/adolescents. En tant que centre social, nous souhaitons que nos actions éducatives contribuent à l'émancipation personnelle des enfants/adolescents en renforçant leur capacité à agir par eux-mêmes sur leurs propres situations.

Cela passe par une posture pédagogique où le professionnel ne se pose pas systématiquement comme le « sachant » mais laisse de la place à l'expression et aux souhaits des enfants/jeunes. Nous souhaitons donc, de ce fait, que la place des enfants/jeunes ne se limite pas à celle d'un « public » qui viendrait « assister » aux activités de l'association.

Consommateur / Acteur / Auteur ?

A travers les différentes activités du centre social, nous souhaitons offrir la possibilité aux enfants/jeunes de s'impliquer de différentes manières dans les activités proposées par l'association. Les niveaux d'implication décrits ci-après n'appellent de hiérarchisation d'importance, ni chronologique. Si dans une logique d'éducation populaire, les postures « d'acteurs » et « d'auteurs » sont privilégiées, nous ne souhaitons pas qu'elles soient pour autant exclusives au risque de devenir « dogmatiques » et excluantes. Nous souhaitons proposer un libre choix des enfants et des jeunes quant à la posture qu'ils souhaitent adopter.

- ✓ **Consommateur** : Souvent dénigrée lorsqu'on parle de pédagogie, la posture de consommation ne manque toutefois pas d'intérêt si elle ne constitue pas la seule façon pour les enfants/jeunes d'appréhender les activités. En effet, « venir en consommateur » a une activité peut être synonyme de détente, de plaisir et témoigne d'une adhésion voire d'une confiance dans les activités proposées. C'est également le niveau de participation le plus accessible car c'est le moins exigeant. Il peut constituer une « porte d'entrée » pour de nouvelles personnes.
- ✓ **Acteur** : La posture d'acteur se caractérise par la participation à la mise en œuvre d'une activité. Que ce soit dans l'animation, la logistique, la préparation, le rangement d'une activité, l'implication d'un enfant ou d'un jeune dans ce type de tâche lui permet de se valoriser auprès de ses pairs. L'enfant ou le jeune va à cette occasion découvrir le sens des responsabilités et peut prendre conscience de nouvelles compétences. Cette posture peut également rejoindre un enjeu d'inclusion d'enfant ou de jeune ayant des difficultés à s'intégrer dans un groupe. Du point de vue des salariés et bénévoles, cela nécessite une posture d'accompagnement (« faire avec » au lieu de « faire pour ») et d'accepter que les choses ne se fassent pas au même rythme que d'habitude.
- ✓ **Auteur** : la posture d'auteur permet aux enfants et aux jeunes d'être à l'initiative d'une activité et d'en assurer tout ou partie de la mise en œuvre. Elle demande un fort niveau d'implication chez l'enfant ou le jeune car il s'agit pour lui de mettre en avant sa personnalité et ses choix par rapport au reste du groupe. Cela requiert une certaine confiance en soi mais cela aura d'autant plus d'impact sur l'estime de soi à l'issue de l'activité. Cette posture est donc à accompagner très finement par les salariés et bénévoles pour ne pas qu'un échec ne soit mal vécu. L'accompagnement par les salariés et bénévoles fait ici appel à des aptitudes à écouter, observer, stimuler, laisser vivre, ajuster, aménager, interpréter ... Ce mode d'animation laisse plus de place à l'imprévu et demande un certain détachement chez le professionnel qui doit accepter que l'action se réalise différemment que ce qu'il avait pu imaginer en amont.

Se connaître, se projeter, mesurer les évolutions

Pour s'impliquer personnellement dans un projet ou une activité, il est nécessaire de savoir qui on est : Ce qu'on trouve important, ce qu'on a envie de défendre. Souvent l'effet de groupe influence grandement la manière dont un enfant ou un jeune définit ses choix se positionne. Notre volonté d'œuvrer en direction de l'épanouissement et l'émancipation personnelle des jeunes et des enfants se traduit par une attention particulière portée à la mise en place d'outils de débats, de réflexion et d'expression sur différents thèmes (citoyenneté, rapports filles/garçons, vivre ensemble, environnement). Dans le même sens, des activités de loisirs peuvent être l'occasion de recueillir la parole des enfants/jeunes et de valoriser son expression.

C'est à la condition d'un cadre sécurisant où la parole peut être entendue sans jugement ni moqueries que l'expression des enfants/jeunes peut être le point de départ de projets. Dans une société où les échanges numériques prennent beaucoup de place, il y a un enjeu fort à ce que les enfants et les jeunes apprennent à s'écouter et à exprimer leurs idées en présence de leurs pairs mais aussi d'adultes. En tant que salariés et bénévoles de l'éducation populaire, nous souhaitons offrir des espaces, des temps privilégiés et des outils pédagogiques pour encourager et valoriser la parole des enfants et des jeunes.

Dans l'optique d'œuvrer vers un épanouissement et une émancipation des enfants/jeunes, il nous apparaît nécessaire de prendre le temps a posteriori de mesurer comment un projet, une expérience a permis aux enfants/jeunes de découvrir des choses sur le monde ou sur eux-mêmes. Prendre conscience d'une évolution est le premier pas pour se rendre compte qu'on peut être à l'origine de changements et qu'à travers ses propres choix il est possible de décider de sa propre trajectoire mais également influencer sur son propre environnement. C'est pourquoi, il nous apparaît primordial d'évaluer à travers des outils adaptés, l'impact d'un projet à une échelle collective, mais aussi individuelle.

Permettre de comprendre le monde et créer des occasions pour y agir.

Ce projet éducatif n'a pas vocation à être « hors sol », c'est à dire qu'il s'inscrit dans un « ici et maintenant ». L'histoire de l'association Maison Commune est étroitement liée à l'histoire du

quartier Marjorie-Mouillères et nous revendiquons en tant que centre social et association d'éducation populaire la volonté de contribuer à son développement et à un meilleur vivre ensemble.

A ce titre, nous souhaitons à travers nos activités et nos projets permettre aux enfants/jeunes de comprendre le monde qui les entoure et les accompagner à y affirmer leur place, voire même à le faire évoluer. En tant qu'habitants du quartier, les enfants/jeunes sont pleinement légitimes à porter une parole et proposer des actions visant à améliorer leur quotidien. En tant qu'association d'éducation populaire, nous souhaitons nous appuyer sur « l'expertise du quotidien » des habitants, toutes générations confondues, pour faire émerger des dynamiques en faveur d'une amélioration du cadre de vie, du lien social, d'une lutte contre les inégalités.

Cela se traduit par une mise en perspective des réalités vécues par les habitants avec des œuvres artistiques, des courants de pensée mais aussi des témoignages d'expériences vécues ailleurs afin de montrer qu'il est possible de faire évoluer une situation.

A travers des propositions de rencontres, des débats, des chantiers collectifs (artistiques, environnementaux, citoyens ...), nous souhaitons permettre aux habitants d'expérimenter le fait d'intervenir collectivement dans l'espace public dans une visée d'intérêt général.

*« L'éducation ne consiste pas à remplir un contenant mais bien plutôt à accompagner l'éclosion d'une plante (en d'autres termes, à préparer le terrain où fleurira la créativité) »
Noam CHOMSKY*

2. Les actions en faveur des familles et des personnes seules ...

Au nom des principes « d'égalité des chances » et de solidarité, la République Française offre à ses citoyens et résidents un ensemble de droits économiques et sociaux très diversifiés touchant tous les maillons fondamentaux de la vie d'une société démocratique ; soins, éducation, culture, sécurité, justice, emploi, logement...

La complexité de ce « modèle social » et le fort développement de la communication numérique se traduit toutefois par une augmentation du taux de « non-recours » parmi les populations les plus vulnérables, malgré les efforts des grandes institutions chargées de servir ces droits.

Au sein des quartiers Marjorie et Mouillères, composés d'une grande partie des logements sociaux de la ville où réside une population plus en difficulté que la moyenne, l'association Maison Commune propose depuis les années 1990 des actions d'accompagnement individuels et collectifs précisément destinées à conserver tout son sens au principe « d'égalité des chances » pour lutter contre l'isolement ou l'exclusion des plus fragiles.

Au-delà de cette mission devenue essentielle et qui a déterminé sa démarche d'agrément en qualité de Centre Social en 95, la Maison Commune s'applique aussi à poursuivre les actions d'animation de la vie sociale et culturelle ayant justifié sa création.

Désormais sur les deux quartiers, elle s'attache à favoriser les rencontres conviviales, enrichir les temps de loisirs par des animations locales et des sorties à l'extérieur, sensibiliser à la protection de l'environnement, favoriser l'initiative en accompagnant les projets citoyens des habitants et renforcer la cohésion des deux quartiers avec ceux du reste de la ville.

Cette dualité d'intervention (solidarité / convivialité) permet à l'association d'éviter toute forme de stigmatisation des personnes accueillies et de répondre aux valeurs d'inclusion, de mixité sous toutes ses formes, de laïcité et de fraternité qu'elle s'est fixée.

Ainsi, la Maison Commune ne sépare pas les actions et projets qu'elle propose aux personnes seules et aux familles selon qu'elles s'inscrivent plutôt dans le cadre de la solidarité ou dans celui de l'animation socio-culturelle et de l'exercice de la citoyenneté.

Chaque animateur en charge d'une activité, bien que possédant des compétences spécifiques lui permettant d'assurer ses missions principales, doit connaître ainsi l'ensemble des actions et des équipes de l'association et participer à des projets communs.

Chaque adhérent et plus généralement chaque personne accueillie par la Maison Commune dans le cadre d'une action spécifique, par le biais d'un prescripteur ou non, doit bénéficier de cette « transversalité » des équipes pour avoir la possibilité de participer aux autres actions ; **la citoyenneté reposant sur un juste équilibre entre l'accès aux droits et la participation à la vie collective.**

Mais peut-être cela semblera plus clair en partageant quelques « parcours » :

Sonia : Elle est arrivée en France en 2007 et a d'abord découvert la Maison Commune par les cours de français. Résidant à proximité du 215 avenue d'Offenbourg où était situé le Pôle Familles, elle a aussi poussé la porte pour voir ce qui se passait dans ce local. C'est ainsi qu'elle a découvert d'autres activités de la Maison Commune. Puis ses enfants ont fréquenté l'ALSH, l'Accompagnement Scolaire et le Secteur Jeunes. Sa dernière fille qui vient d'atteindre sa majorité fréquente souvent le Secteur Jeunes et a participé à plusieurs séjours. Elle est accompagnée individuellement dans sa recherche d'orientation, informations santé, etc.

En participant à différentes activités et temps de rencontre tels que La Causerie (groupe de paroles de parents), les sorties familles, sorties marchés, les soirées féminités, rencontres santé, Rahina s'est impliquée progressivement en tant que bénévole du Centre Social : organisation de soirées féminités, implication dans des travaux de couture pour Carnaval, participation à l'organisation du Marché Festif, plus récemment dans la naissance d'un groupe de femmes qui ont souhaité proposer des goûters au Four à Pain pour contribuer au financement de sorties. Elle a récemment proposé d'organiser un « marché aux puces ». Sonia un devenu élément moteur au sein de notre association et fédérateur pour informer et mobiliser d'autres femmes dans la dynamique du centre social et du quartier.

.....

Yassine : Il est arrivé en France et à Lons en 2014 à l'âge de 11 ans. Il a été inscrit au CLAS durant toute sa scolarité et a participé au groupe allophone à son arrivée. Il a pu fréquenter l'Espace Ados de la structure et participer à de nombreuses actions telles que les « chantiers jeunes » qui lui ont permis de pouvoir s'inscrire au Club de Basket de la ville (Licence et équipement) qu'il a connu lors d'interventions dans la structure.

Yassine a pu réaliser un stage de 500h dans l'association pour sa formation CPJEPS AAVQ en 2020.

Poursuivant ce parcours, il est intervenu comme animateur salarié durant l'été et certaines vacances scolaires en 2021. Ses 2 sœurs et son petit frère fréquentent également l'association par le CLAS, l'accueil de loisirs et les sorties familles.

Le père de famille a suivi les cours d'ASL à son arrivée et leur mère s'est impliquée dans la structure en participant à la causerie, aux manifestations, aux ateliers parents enfants du CLAS et a également participé à de nombreuses initiatives : Réalisation et ventes de goûter pour de l'autofinancement, soirées féminité, marché festif...

.....

Saloua : Elle est arrivée sur Lons le Saunier en 2017, seule avec deux enfants de 4 et 6 ans. Elle a principalement pu profiter des actions en direction de ses enfants et pour la famille.

Les enfants ont été inscrits à l'Accueil de Loisirs et au CLAS où cette maman a été investie (sortie musée, fête de fin d'année). Elle a pu être également suivie dans le cadre du Contrat de Réussite éducative (C.R.E.), partenaire de la Maison Commune. Elle a participé régulièrement à "la causerie", groupe de parole de parents organisé par le pôle famille et aux actions familles de l'association : sorties neige, sorties parcs,...

.....

Cette méthodologie d'intervention étant rappelée, il est exposé ci-après les actions que l'association propose, pour une partie depuis la fin des années 1990 et pour d'autres plus récemment, et qu'elle considère comme incontournables pour lui permettre de répondre aux 4 axes qui structurent son intervention.

3. Les « incontournables » de la Maison Commune.

1. Proposer un projet éducatif et culturel pour les plus jeunes habitants dans les conditions rappelés précédemment.
2. Accompagner les personnes en difficulté ou en situation d'isolement par des actions ciblant des besoins non pris en charge par les services « sociaux institutionnels », notamment :
 - ✓ Un accompagnement inconditionnel aux démarches administratives, élargi à l'orientation vers les acteurs locaux spécialisés, ou à la mise en relation des habitants auprès des institutions en charge de l'accès au droit, de la politique de l'emploi ou servant les droits sociaux.
 - ✓ Un accompagnement des habitants à la dématérialisation.
 - ✓ L'animation d'un réseau de parrainage individualisé pour l'emploi qui permet, par la mise en relation avec des bénévoles ayant une bonne connaissance du secteur de l'emploi privé un accompagnement socio-professionnel de personnes en grande difficulté non pris en charge par les chantiers d'insertion.
3. Permettre l'accès à la langue française pour les habitants primo-arrivants ou pour les personnes en difficultés d'alphabétisation par des ateliers sociolinguistiques généraux et spécialisés sur le thème de l'emploi.
4. Favoriser la mobilité des habitants en difficulté avec la langue française.
 - ✓ Proposer des ateliers de préformation au code de la route et une auto-école adaptée à ces publics.
 - ✓ Développer des actions de prévention à destination des séniors.
 - ✓ Animer une cellule d'échanges avec la régie en charge des transports pour adapter au mieux l'offre de transports aux besoins des habitants des deux quartiers.
5. Soutenir la parentalité, les aînés et développer des actions de prévention des risques sanitaires généraux ou spéciaux.
 - ✓ Proposer des temps de rencontre et d'échanges entre parents, parents/enfants comme un groupe de parole entre parents, un Lieu d'Accueil Enfants Parents, des sorties et séjour familles, des conférences/projections autour de la thématique de la parentalité
 - ✓ Développer des temps de rencontre en direction des seniors comme un « K'fée » des seniors, temps de pratiques collectives à l'occasion d'évènements, l'accompagnement individuel dans les démarches spécifiques à ce public, séjour séniors
 - ✓ Action de prévention et d'éducation à santé sous la forme de temps de rencontre, cycle de développement des compétences psychosociales, ateliers cuisine, promotion des dépistages, participation à des évènements liées aux campagnes nationales en lien avec des partenaires ex : Octobre Rose.
 - ✓ Accompagner les personnes à la pratique d'une activité physique régulière : atelier santé sport (salle de sport), Sport au féminin, séances sports en direction

des jeunes, sorties sportives, participation à des événements en partenariat, ex : UFOSTREET, Toutes sportives.

6. Encourager la participation des habitants des quartiers Marjorie-Mouillères à la vie collective dans l'espace public commun.
 - ✓ Proposer des animations autour de rencontres conviviales en favorisant la participation de certains publics isolés (café des séniors, ateliers culinaires...) ou des sorties en famille à l'extérieur et des séjours de vacances (famille et séniors).
 - ✓ -Développer la pratique des « jardins partagés » sur les espaces collectifs compatibles et sensibiliser à cette occasion à la protection du cadre de vie et de l'environnement.
 - ✓ Animer des activités régulières « hors les murs » pour les enfants et les familles permettant l'instauration d'un contact « hors cadre » et direct avec les habitants.
 - ✓ Favoriser et soutenir le bénévolat et l'activité associative des habitants du quartier par la coordination d'un collectif associatif dédié à l'organisation d'animations communes d'animation dans les deux quartiers. Proposer également une assistance administrative et juridique à la création d'associations.
 - ✓ Animer un « café associatif » dont la tenue et la programmation est assurée par un collectif de bénévoles pour favoriser la participation des habitants et développer l'animation de soirées thématiques en lien avec les valeurs de l'association.
 - ✓ Favoriser l'accès des locaux de l'association aux habitants en dehors des temps d'activité de la structure (soirée / week-end) pour la réalisation d'activités collectives en lien avec les statuts et valeurs de l'association et rechercher des moyens permettant d'animer une mission de médiation sur ces horaires « atypiques » pour accompagner cet accueil et ces activités des habitants.
7. Renforcer les liens entre les habitants des quartiers Marjorie-Mouillères et les autres habitants de la Ville.
 - ✓ Animer une mission « passeur d'échanges » par la constitution et coordination d'un réseau avec les partenaires institutionnels et associatifs permettant, d'une part de favoriser les actions de ces partenaires en direction des habitants du quartier, et d'autre part de faciliter l'accès des habitants à leurs activités ou programmations.
 - ✓ Animer une cellule de coordination permettant d'associer la Maison Commune aux activités et animations de la Ville sur les deux quartiers ou à l'extérieur pour favoriser la diffusion des informations et l'accès aux événements culturels des habitants des deux quartiers.
 - ✓ Organiser des animations thématiques sous forme de « rendez-vous annuels » permettant aux habitants extérieurs de mieux connaître les deux quartiers (type marché festif, carnaval, fête du pain...).

IV. Les « fruits » du projet associatif

Un « Projet Associatif » n'est pas un carcan figé. Il formalise la proposition du « collectif » qui fabrique le quotidien de l'association dans une direction souhaitée et assumée.

S'il constitue un « contrat social » auquel ce collectif adhère à l'instant de son adoption, chacun doit admettre que ce projet n'est jamais définitif.

Comme tout individu ou communauté, une association évolue sous l'influence de son « milieu » et de ceux qui se succèdent pour la « faire », même si ses « valeurs » demeurent ses « fondations »,

Mais se doter d'un « Projet Associatif » reste important pour deux raisons principales :

A. Donner du sens.

Le Projet Associatif apporte de la lisibilité aux actions menées et permet de prendre conscience - et de vérifier - qu'elles s'inscrivent dans un **ensemble cohérent**.

Cet objectif est parfois une évidence, notamment lorsque l'association n'a été créée que pour satisfaire un seul but, précis et concret ; apprendre la photographie, s'occuper des animaux abandonnés ou collectionner les timbres....

Il est beaucoup plus complexe lorsque le dénominateur commun initial des concepteurs est juste un « lieu de vie » et que l'association s'est fixé pour objectif de répondre aux « besoins » généraux des habitants de ce lieu sur tous les champs de la vie collective tel que ce fut le cas de la Maison Commune en 1983 et que cela entraîne au fil du temps une extrême diversité des actions menées.

Dans ces hypothèses, **le projet associatif est nécessaire pour guider ceux qui font vivre l'association et il est absolument fondamental pour ceux qui arrivent** ; adhérents, bénévoles ou salariés, pour leur permettre d'acquérir la « culture commune » qui permettra à l'ensemble du collectif de rester tolérant face aux évolutions en restant fidèle aux valeurs initiales.

B. Fédérer.

C. Le Projet Associatif formalisé permet de regarder dans une direction commune.

Il apaise les différentes composantes de l'association en évitant le « flou » et les risques associés aux interprétations différentes entre les administrateurs, bénévoles, salariés....

Il permet à ceux qui en font partie de vérifier s'ils sont toujours en harmonie avec les objectifs et les moyens déployés par l'association sans risque de confusion avec l'idée qu'ils pouvaient s'en faire personnellement.

Il constitue donc un outil de clarification interne autant qu'externe qui facilite l'organisation collective.

En résumé, il permet de renforcer la coopération au sein du « collectif » car la compatibilité des actions envisagées avec le projet associatif peut être vérifiée à tout moment, ce qui permet à chacun d'y adhérer plus rapidement.

Autrement dit, le projet associatif fédère et cimente l'association.

Il répond la question du « pourquoi » et permet donc de canaliser toute l'énergie du collectif vers la réponse au « comment ».